



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

pédiatres

Question écrite n° 99134

### Texte de la question

M. Christian Vanneste interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la pénurie qui touche la pédiatrie en France. Le nombre de pédiatre atteint en effet le ratio alarmant d'un médecin pour 6 000 enfants. On peut observer que les jeunes nouvellement formés ne parviendront pas à compenser les départs à la retraite qui se profilent. Si la France affiche le taux de natalité le plus élevé d'Europe, elle a en proportion trois fois moins de pédiatres que la moyenne européenne. L'Italie quant à elle a huit fois plus de pédiatres que la France. Pour préserver le nombre de pédiatres en France, il faudrait en former 600 par an, alors que le *numerus clausus* est aujourd'hui fixé à 275. Il souhaiterait savoir comment le Gouvernement compte réagir face à cette situation.

### Texte de la réponse

Il ressort des projections récentes que le nombre de pédiatres augmenterait de 20 % d'ici à 2030. Cependant, la part des pédiatres libéraux tend à décroître. Plus largement, il convient de rappeler que les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le *numerus clausus* des études médicales depuis 2000. Celui-ci a été relevé de 3 850 en 2000 à 7 400 en 2009. Ce chiffre ayant été confirmé depuis lors. Par ailleurs, la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit une prévision du nombre d'internes à former par spécialité et subdivision territoriale pour une période de cinq ans. Ces quotas sont établis en fonction des besoins de soins, à partir des propositions de l'observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS). Ainsi, le nombre d'internes est adapté progressivement aux besoins de la prise en charge spécialisée. Le nombre de postes offerts aux épreuves classantes nationales en pédiatrie a été porté de 148 en 1999 à 274 en 2010, puis 281 en 2014.

### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Vanneste](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99134

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Santé

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 1er février 2011, page 867

**Réponse publiée le :** 31 mai 2011, page 5855